

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020

Début : 19h30

Fin : 21h30

Secrétaire de séance : Christine RONCALLI

Membres du conseil municipal	PRESENT	ABSENT/ EXCUSE	POUVOIR
Patrick LABAYLE, Maire	X		
Florence BERRY, Adjointe	X		
Philippe DUBROCA, Adjoint	X		
Nicole CHANFREAU, Adjointe	X		
Antoine ROQUE, Adjoint		X	Patrick LABAYLE
Christine RONCALLI, Conseillère	X		
Marilys BIRAC, Conseillère		X	
Valérie BOISSELIER, Conseillère		X	
Nathalie CARRASSET, Conseillère	X		
Bernard TANNOUS, Conseiller		X	
Stéphane SPELEERS, Conseiller	X		
Stéphanie JADOT, Conseillère	X		
Damien ROCHET, Conseiller	X		
Romain LAMY, Conseiller		X	

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation d'ajouter la délibération suivante :

1. Décision modificative - Budget Irrigation

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

I. DELIBERATIONS

1. Vente MERCES : déclassement des parcelles section « A1 n° 1000 » et « A1 dp »
2. Effacement de 3 dettes
3. Renouvellement du contrat d'assurance incapacité de travail

II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

VOTE : 10 Pour 00 Contre 00 Abstention

I. DELIBERATIONS

1. Vente MERCES : déclassement des parcelles section « A1 n° 1000 » et « A1 dp »

Il s'agit de prononcer le déclassement de deux parcelles de terrains nus cadastrées « A1 n° 1000 » et « A1 dp ».

Par délibération en date du 02 juillet 2019, le Conseil Municipal a approuvé la cession, au profit de M. MERCES José, de diverses parcelles de terrain dont les parcelles cadastrées « A1 n° 1000 » et « A1 dp ».

Ces terrains, des délaissés de voirie, suite au redressement de la RD 224, ont été cédés en 2016 par le Département à la commune.

Or dans les faits, cet espace du fait de sa topographie et de sa position en bordure de route départementale, reste désaffecté depuis la cession, et aucun acte juridique n'en a prononcé le déclassement.

Dès lors, préalablement à la vente au profit de M. MERCES José, il convient d'en prononcer le déclassement du domaine public de la commune et de les intégrer au domaine privé de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De constater la désaffectation des parcelles cadastrées « A1 n° 1000 » et « A1 dp » étant donné qu'elles sont mitoyennes des autres parcelles vendues à M. MERCES José, qu'elles n'ont jamais été utilisées par la commune et qu'elles ne sont pas ouvertes au public. Leur cession ne troublera en aucun cas l'action publique.
- D'en prononcer le déclassement du domaine public de la commune et de les intégrer au domaine privé communal.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé :

- Autorise M. le Maire à constater la désaffectation des parcelles cadastrées « A1 n° 1000 » et « A1 dp »,
- Autorise M. le Maire à déclasser les parcelles cadastrées « A1 n° 1000 » et « A1 dp » du domaine public au domaine privé de la commune.

VOTE : 10 Pour 00 Contre 00 Abstention

2. Effacement de 3 dettes

La commission de surendettement a décidé d'imposer le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire de 3 contribuables.

Vu le courrier de la Trésorerie de Langon sollicitant l'effacement de la dette de 3 contribuables,

M. le Maire expose que ces derniers avaient au profit de la Commune, une dette totale d'une valeur de 1 994.57 € correspondant à des frais de cantine et garderie.

Suite aux recommandations de la Commission de Surendettement de Bordeaux, la Commune se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 1 994.57 € par l'émission d'un mandat à l'article 6542.

VOTE : 10 Pour 00 Contre 00 Abstention

3. Renouvellement du contrat d'assurance incapacité de travail

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auxquels il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- De souscrire au contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

VOTE : 10 Pour 00 Contre 00 Abstention

4. Décision modificative – Budget Irrigation

Afin de procéder aux écritures comptables de fin d'année, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser au virement de crédits suivant :

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	615232	Entretien, réparations réseaux	- 424.00

Chapitre	Article	Nature	Montant
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 424.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** d'apporter au budget primitif 2020 les modifications reprises ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.

VOTE : 10 Pour 00 Contre 00 Abstention

II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

- Présentation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : Le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques présents sur la commune. Ce document, mis à la disposition du public à l'entrée de la mairie, a été remis à jour, avec la commission sécurité, par Nathalie CARRASSET et Philippe DUBROCA. Nathalie CARRASSET présente les risques majeurs et les élus affectés à chaque poste :
 - Directeur des opérations : Patrick LABAYLE
 - Commandement : Philippe DUBROCA, Christine RONCALLI, Stéphane SPELEERS
 - Communication : Antoine ROQUE, Stéphanie JADOT, Nathalie CARRASSET
 - Logistique : Nicole CHANFREAU, Romain LAMY, Damien ROCHET

- Accueil des sinistrés : Florence BERRY, Marilys BIRAC, Valérie BOISSELIER, Bernard TANNOUS

Chaque rôle est inscrit dans le cadre de chaque fiche action.

Il est nécessaire d'identifier les personnes sensibles.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à la commission et plus particulièrement à Nathalie CARRASSET qui s'est beaucoup investie dans l'élaboration du PCS.

- Location du logement « 20, Bourg Nord » : Philippe DUBROCA propose au Conseil Municipal de renommer l'ensemble de l'immeuble « Jules Ferry ».
Mme Sandrine FAGET occupera le logement à compter du 1^{er} décembre 2020.
Le revêtement du sol de la salle de bain a été remplacé par M. DUBON.
- Visite du patrimoine communal : Les élus sont invités à prendre connaissance du patrimoine communal.
La date est fixée au samedi 16 janvier 2021 à 15h.
- Présentation des activités des adjoints et des commissions :

- Florence BERRY :

- Relogement d'une famille locataire d'un logement faisant l'objet d'un constat d'insalubrité.
Suite à la mise en place du permis de louer sur la commune, le propriétaire est dans l'obligation de remettre le logement en conformité avant remise en location.
- Demandes d'aide administrative, psychologique.
- Suivi de dossiers APA (Aide aux personnes âgées)

- Philippe DUBROCA :

- Organisation du secrétariat :
 - Centralisation des tâches sur la boîte mail générale puis transmission aux adjoints.
 - Centralisation du suivi des dossiers : mise en place de bannettes au secrétariat.
 - Poste informatique et imprimante dédiés aux adjoints et conseillers municipaux à l'étage.
 - Aménagement poste de travail accueil : installation d'un comptoir sur le bureau de l'accueil.
 - Fermeture de l'accueil le lundi après-midi et mercredi matin.
 - Modification du matériel téléphonique à compter du 16 décembre avec mise en place d'un message d'attente, possibilité de choisir les différents services.
 - Mise en place d'un espace dédié à chaque élu sur le serveur.
- Service technique : Philippe DUBROCA salue la qualité de travail des agents techniques.
 - Entretien des trottoirs : acquisition d'une brosse pour débroussailleuse permettant la destruction des mauvaises herbes sur les trottoirs (intervention Clos des Oliviers et Clos de Mons).
 - Taille complète des arbres
- Voirie : Des courriers ont été adressés à plusieurs riverains pour signaler le délabrement des accès à leur propriété et demander la remise en état.
M. DUBROCA demande à chaque élu de relever les non civilités (stationnement gênant, vitesse excessive, état des routes) afin que la commission prenne des dispositions réglementaires.
- VNF (Voies Navigables de France) : Une réflexion est en cours pour que la commune se réapproprie les bords de Garonne afin d'aménager une zone d'agrément et essayer d'éviter les dépôts sauvages de déchets verts.
- Broyat : A disposition des administrés à l'airail de Bruhaut.

- Nicole CHANFREAU :

- Baisse d'effectifs à l'école : 114 enfants scolarisés. Six enfants ont été radiés pour scolarisation au CNED.
- L'école va être équipée d'un téléphone mobile car la ligne fixe présente un dysfonctionnement.
- Les exercices de sécurité ont été effectués.

- Les projets de sorties scolaires étant compromis en raison de la situation sanitaire, une équipe du muséum de Bordeaux animera un atelier thématique à l'école.
- Projets en lien avec les animaux (éclosion de poussins, installation de nichoirs), collecte pour l'Afrique.
- Interrogation des parents d'élèves sur l'organisation de la cantine, les dispositions prises en cas de grève.

- **Antoine ROQUE** : M. le Maire prend la parole en l'absence d'Antoine ROQUE.

- Projet de plantation d'arbres dans la cour de l'école.
- L'école va s'équiper d'un téléphone mobile car la ligne fixe présente un dysfonctionnement.
- Présentation de l'application « PanneauPocket » : Mise en place du service PanneauPocket composé d'une plateforme web accessible via l'adresse www.panneaupocket.com, servant à saisir des messages d'information publics et des alertes publiques. Ces messages sont affichés en temps réel ou programmés sur les applications mobiles PanneauPocket disponibles en téléchargement gratuit.

Le coût de l'adhésion s'élève à 150 € HT par an et revient à la charge de la commune.

- Renégociation des contrats téléphoniques de la mairie et de l'école.

- TIG : Intervention d'un TIG à compter du 1^{er} décembre pour 140 heures de travail au service technique.
- Terrain d'accueil provisoire : Un permis de construire à titre précaire a été déposé par Aquitanis pour permettre l'installation temporaire des gens du voyage dans l'attente de la construction des logements. Les travaux de défense incendie réalisés par le Syndicat des Eaux débiteront le 1^{er} décembre.

Le prochain Conseil Municipal se réunira le mardi 15 décembre 2020 à 19h30.

Séance levée à 21h30.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Conseillers Municipaux